

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE  
L'OISE

---=ooOoo=---

EXTRAIT

DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE L'AIRE CANTILIENNE

---=ooOoo=---

(Institué par arrêté préfectoral du 26/12/1994)

Arrondissement de  
Senlis

---=ooOoo=---

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de décembre à 20 heures.

DELIBERATION N°2019/91

-=-=-

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par lettre en date du vingt-neuf novembre, s'est assemblé en l'hôtel de ville de CHANTILLY, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

---=ooOoo=---

O B J E T

-=-=-

ENVIRONNEMENT

=o=o=

**Étaient présents :** Eric AGUETTANT, Caroline KERANDEL, Claude VAN LIERDE, Isabelle WOJTOWIEZ, Yves LE NORCY, Sophie DESCAMPS, François DESHAYES, Yves DULMET, Perrine VIRGITTI, Patrice MARCHAND, Didier BRICHE, Jeanou MOREAU, Thomas IRACABAL, Axel BRAVO LERAMBERT, Christine VANDERSTRAETEN, Florence WILLI, Alexandre GOUJARD, Valérie CARON, Marie-Claire GIBERGUES, Christian LAMBLIN, Jean-Pierre LEMAISTRE, André GILLOT, Corry NEAU.

MODIFICATION DE LA GRILLE  
TARIFAIRE DE LA REDEVANCE  
D'ENLEVEMENT DES ORDURES  
MENAGERES INCITATIVE

2020

**Avaient donné pouvoir :** Eric WOERTH à Isabelle WOJTOWIEZ, Yves CARINI à Claude VAN LIERDE, Laetitia KOCH à Caroline KERANDEL, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU à Yves LE NORCY, Nicolas MOULA à François DESHAYES, Patrick FEREC à Alexandre GOUJARD, Daniel DRAY à Marie-Claire GIBERGUES, Sophie LOURME à Jean-Pierre LEMAISTRE.

**Le nombre de Conseillers  
communautaires  
en exercice est de 41.**

**Étaient absents/excusés :** Bertrand GUILLELMET, Jérôme BREUZET, Marie-Françoise TREVISSOI, Sylvie MASSOT, Eric DRUMONT, Eliane ERNAULT, Philippe ESPERCIEUX, Henri HERRY, Laure LIMOGES, Xavier VAN GEIT.

**Présents : 23**

**Secrétaire de séance :** Axel BRAVO LERAMBERT

**Votants : 31**

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Affichage le 16 décembre 2019



LE PRESIDENT

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes en date du 21 décembre 2017 et particulièrement la compétence « prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération du 8 juillet 2019 n° 2019/63 approuvant la grille des tarifs de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à la révision de la grille tarifaire de la RIEOM pour le financement des services de collecte des déchets aujourd'hui assimilés ménagers, destinés aux professionnels :

- Collecte des cartons bruns professionnels
- Collecte des déchets plastiques et papier hippiques

Considérant que les dépenses de ces services de collecte devraient être couvertes par les recettes appelées auprès des usagers concernés,

Considérant qu'après 4 années de mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) en Aire Cantilienne, cet équilibre entre dépenses et recettes n'est toujours pas trouvé,

Considérant qu'il est donc nécessaire de poursuivre l'évolution des tarifs concernés pour tendre vers cet équilibre, conformément aux stipulations du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2224-2,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Approuve** la modification des tarifs appliqués aux usagers des « services professionnels » assimilés ménagers :
  - Collecte des cartons bruns professionnels en porte à porte 2 fois par semaine
  - Collecte des déchets plastiques et papier hippiques en porte à porte , 1 fois tous les 15 jours
- **Actualise** donc la grille tarifaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme suit :

Type de contenants d'Ordures Ménagères /non recyclables	Abonnement annuel au service (part fixe) pour 1 collecte par semaine (C1)	Abonnement annuel au service (part fixe) pour 2 collectes par semaine (C2) suivant secteurs	Part variable du service (à la levée ou au sac)
<b>Usagers ne s'affiliant pas au service, refusant sac rouge et bac pucé</b>			
Non affilié au service « Service Minimal/ Non doté »	345 € par an par local occupé par un particulier 780 € par an par local occupé par un professionnel		
<b>Usagers ne fournissant pas de pièces justificatives conformes</b>			
Forfait de 100 € par dossier dont la pièce est non conforme			
<b>Service de collecte en Sacs Rouges</b>			
Affilié au service Sac (résidence secondaire ou manque de place) Rouleau de Sacs rouges 50 litres	149 €	-	31 € le rouleau de 25 sacs Soit 1,24 € le sac
Affilié au service Sac (résidence secondaire ou	149 €	-	49.40 € le rouleau de 20 sacs

manque de place) Rouleau de Sacs rouges 100 litres			Soit 2,47 € le sac
<b>Service de collecte de bacs à roulettes pucés, couvercle gris</b>			
Bac 120 litres	149 €	+ 20 € soit 169 €	2,96 €/levée
Bac 240 litres	190 €	+ 20 € soit 210 €	5,93 €/levée
Bac 360 litres	225 €	+ 20 € soit 245 €	8,40 €/levée
Bac 500 litres	281 €	+ 20 € soit 301 €	12,35 €/levée
Bac 660 litres	336 €	+ 20 € soit 356 €	16,30 €/levée
Bac 770 litres	375 €	+ 20 € soit 395 €	19,02 €/levée
<u>Si surplus temporaire de déchets :</u>			
Rouleau de Sacs rouges 50 litres			31 € le rouleau de 25 sacs (Soit 1,24 €/sac)
Rouleau de Sacs rouges 100 litres			49.40 € le rouleau de 20 sacs (Soit 2,47 €/sac)
Lot de 5 sacs de 50 litres			6.20 € le lot de 5 sacs de 50 litres
Lot de 5 sacs de 100 litres			12.40 € le lot de 5 sacs de 100 litres
<b>Secteur en Points d'apport volontaire OMr enterrés</b> Quartier de la gare des Courses à CHANTILLY (Verdun)			
Redevance globale d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en application de l'article L2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales, suivant le réel du coût du service (Coût de collecte et traitement des tonnages recueillis en PAV OMr, Emballages, Verre, Coût à l'habitant d'accès au service Déchetterie, Encombrants, frais de structure et de communication)			
<b>Services Déchets professionnels</b>			
<b>Collecte de déchets hippiques</b>	Abonnement annuel Pour la collecte dédiée (bimensuelle)		
Producteurs professionnels du monde hippique (ficelles, sacs tressés, plastiques et krafts)	160 €		
<b>Forfait Cartons Professionnels</b>	Abonnement annuel Pour la collecte dédiée (2 fois par semaine)		
Producteurs de cartons professionnels	140 €		
<b>Services ponctuels</b>			
Mise en place d'une serrure sur bac à roulettes déjà en place	50 € par opération de pose de serrure		
Mise en place d'une serrure sur bac à roulettes nouvellement livré	20 € par opération de pose de serrure		
Mise à disposition d'un badge d'accès au PAV OMr du			

Quartier de la Gare des Courses de Chantilly (après première dotation gratuite contre dépôt de garantie de 10 € par badge)	10 € par badge
Demande de réédition de facture sous format TIP suite à perte de facture ou changement de débiteur non signalé dans les délais	10 € par facture
Indemnité de Remboursement de bac pucé ou non, emporté par l'utilisateur lors de son déménagement	50 € par bac
Indemnité de remboursement de clefs, non restituées, de serrure équipant le bac à roulettes	20 € par jeu de clefs de serrure

- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Pour extrait conforme,  
A Chantilly, le 16 décembre 2019  
Le Président,  
François DESHAYES**



Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication le 16 décembre 2019.

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le 16/12/2019



ID : 060-246000764-20191205-DEL2019\_91-DE